



Cette brochure d'information est éditée par le Territoire d'Énergie Orne afin de contribuer à l'information des ménages ayant droit du chèque énergie en 2025.

Cette année, l'envoi des chèques énergie a été retardé en raison de la modification de leurs modalités d'attribution. Il nous a semblé opportun de réaliser cette brochure afin d'apporter des informations sur les nouvelles modalités pratiques d'obtention de cette aide essentielle au paiement des factures d'énergie.

Source de ces informations : DGEC* (09/25)

Pour toute information complémentaire, vous pouvez consulter le site dédié mis en place par les pouvoirs publics :



www.chequeenergie.gouv.fr

*DGEC : Direction générale de l'énergie et du climat



Le Territoire d'Énergie Orne (Te61) est le syndicat départemental d'énergie regroupant l'ensemble des communes de l'Orne. En tant qu'autorité organisatrice de la distribution d'électricité, il confie la gestion du service public à Enedis (distribution) et EDF (fourniture). Outre ses missions historiques liées à l'électrification, le Te61 accompagne les collectivités sur de nombreuses compétences :

- > Éclairage public, cartographie, gaz
- > Développement des énergies renouvelables
- > Maîtrise de l'énergie des bâtiments publics
- > Bornes de recharge pour véhicules électriques
- > Sensibilisation à la transition énergétique (Maison de l'énergie)

Grâce à son expertise, le Te61 agit comme partenaire de proximité pour aider les communes à relever les défis de la transition énergétique.

NOUS CONTACTER

Territoire d'Énergie Orne
6 rue de Gâtel - 61250 Valframbert
www.te61.fr
accueil@te61.fr / 02 33 32 83 13

Informations mises à disposition par la DGEC, susceptibles d'évolution.

Chèque énergie 2025

Quand allez-vous le recevoir ?

Comment en demander l'obtention ?

Quels justificatifs transmettre avec ma demande ?



La Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) est une association de collectivités locales entièrement dévolue à l'organisation et à l'amélioration continue des services publics locaux (énergie, eau, numérique, déchets). Organisme représentatif, elle rassemble plus de 850 collectivités regroupant 61 millions d'habitants en France continentale mais également dans les zones non-interconnectées et les territoires ultramarins.

**Le chèque énergie,
c'est une aide**
à destination des ménages
modestes pour payer leurs
factures d'énergie.



**Brochure à destination
des particuliers**



À SAVOIR ✓

Les chèques énergie 2025 ont été adressés à compter du **3 novembre 2025** aux bénéficiaires qui auront été identifiés. Les autres devront en faire la demande.

Des campagnes d'information seront organisées selon les modalités suivantes :

- Semaines du 6 et du 13 octobre** : envoi par l'ASP* de courriels ou sms aux bénéficiaires identifiés automatiquement, leur indiquant qu'ils n'auront aucune démarche particulière à engager pour bénéficier du chèque énergie 2025 ;
- À compter du 13 octobre** jusqu'à la fin du mois : envoi par l'ASP de courriels ou sms ou courriers postaux aux bénéficiaires potentiels.

Depuis le 15 octobre, il est possible de se connecter sur la plateforme de demande accessible sur le site [www.chequeenergie.gouv.fr](https://chequeenergie.gouv.fr) via l'espace bénéficiaire.



DEMANDE À EFFECTUER AVANT LE 28 FÉVRIER 2026

Vous êtes un particulier, un bénéficiaire du chèque énergie et vous souhaitez :

- Vérifier votre éligibilité
- Consulter le calendrier d'envoi des chèques
- Obtenir des informations
- Utiliser et gérer votre chèque
- Identifier les professionnels qui acceptent le chèque

[Accéder à l'espace bénéficiaire](#)

*ASP : Agence de services et de paiement

■ DEMANDE EN LIGNE

La création d'un compte sera nécessaire pour faire une demande de chèque en ligne (identifiant : numéro fiscal + mot de passe).

Les bénéficiaires qui auront été détectés automatiquement devraient recevoir une alerte lors de leur connexion les informant qu'il est inutile pour eux de faire une demande.

Il conviendra de renseigner l'adresse du lieu de consommation et de téléverser une unique pièce justificative : copie d'une attestation de contrat de fourniture d'électricité de moins de 3 mois au nom et prénom du demandeur mentionnant le numéro de PDL/PRM* et précisant l'adresse de consommation.

■ DEMANDE PAR COURRIER

La formalisation d'une demande par courrier sera également possible mais les modalités de ce type de demande sont plus complexes.

En premier lieu, il faudra appeler l'assistance utilisateur (0 805 204 805 - Service & appel gratuits) pour pouvoir disposer d'un "numéro de ticket" et compléter un formulaire de demande (en indiquant sur celui-ci le numéro de ticket).

Vous trouverez ce formulaire :

- En ligne sur le site du chèque énergie, dans l'onglet « Documents disponibles » cf. : <https://chequeenergie.gouv.fr/beneficiaire> ;
- Dans les espaces France services.

Il sera par ailleurs envoyé avec la communication courrier adressée aux bénéficiaires potentiellement éligibles (cadre campagne d'information) et devrait être disponible sur demande auprès de l'assistance utilisateurs, début 2026.

*PDL/PDR : Point de livraison/Point de référence et de mesure

Formulaire de demande

REPUBLICHE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

FORMULAIRE DE DEMANDE
CHÈQUE ÉNERGIE 2025

Article L.124-1, R.124-7 et R.124-7-2 du code de l'énergie.
Arrêté du 31 Juillet 2025 relatif aux demandes de chèque énergie.

Avant de compléter ce document, merci d'appeler l'assistance utilisateur à ce numéro :
0 805 204 805 (service et appel gratuits)

ou en utilisant le formulaire de contact :
<https://chequeenergie.gouv.fr/beneficiaire/assistance>

Ce formulaire (pdf saisisable) doit être complété, imprimé, signé puis envoyé par courrier à l'Agence de services et de paiement (ASP) à l'adresse suivante :

Agence de services et de paiement
TSA 30500
69307 LYON CEDEX 7

Renseigner ici le numéro du ticket donné par l'assistance :

Je n'ai pas reçu de chèque 2025, je souhaite faire une demande

J'ai fait ma demande de chèque sur la plateforme mise en place en 2023 déclarée en 2024 et celle-ci a été refusée ou je ne suis pas satisfait → Le cas échéant, indiquer le numéro de la demande demandée sur la plateforme : G

INFORMATIONS SUR LE DEMANDEUR

Civilité* : Mme M.
Nom de naissance* : _____
Prénom* : _____
Date de naissance* : / /
Numéro fiscal (composé de 13 chiffres, indiqué sur votre avis d'imposte) : _____
Etes-vous sous tutelle ou curatelle ? : Non Oui

COMPLÉMENT

Courriel de contact : _____
Numéro de téléphone : _____

La demande par courrier à adresser à l'ASP* **avant le 28 février 2026** devra comporter les 4 pièces suivantes :

- Formulaire de demande complété ;
- Copie d'un justificatif d'identité du demandeur ;
- Copie d'une attestation de contrat de fourniture d'électricité de moins de 3 mois au nom et prénom du demandeur mentionnant le numéro de PDL/PRM et précisant l'adresse de consommation ;
- Copie de l'avis d'impôt sur le revenu du foyer fiscal du demander pour l'année N-2.

Les chèques énergie 2025 pourront être utilisés jusqu'au **31 mars 2027** mais les protections associées au chèque ne seront valables que jusqu'au **30 avril 2026** (avec effet rétroactif, à compter du 1^{er} avril 2025).

*ASP : Agence de services et de paiement